

**EXTRAIT**du Registre des délibérations du Conseil Municipal  
**Séance du Lundi 23 Décembre 2024**

| Nombre de membres |          |                                                                                  |
|-------------------|----------|----------------------------------------------------------------------------------|
| En exercice       | Présents | Ayant pris part à la délibération (présents et représentés) = suffrages exprimés |
| 14                | 9        | 11                                                                               |

Le 23 Décembre 2024 à 19 heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 12 décembre 2024 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame PEREIRA Sylvie

Présents : Mmes : PEREIRA S. ; CECCHINI C. ; MENSE M. ; VANEL M. ; BELLON S. ; Messieurs : BLANC P. ; HENAREJOS F. ; MASSEL A. ; POUCEL A. ;

Absents excusés : EVEN P. ; CASTANO C. ;

Absents : CORNAND JB ; POIMBOEUF J. ; FELLON F. ;

Procuration : EVEN a donné procuration à BLANC ; CASTANO a donné procuration à PEREIRA

Secrétaire de séance : HENAREJOS Fabien

| VOTES |               |        |
|-------|---------------|--------|
| Pour  | Abstention(s) | Contre |
| 11    | 0             | 0      |

| Objet de la délibération                                               |
|------------------------------------------------------------------------|
| 2023-D-2024-12-06 :<br>Rapport sur le prix et la qualité de l'eau 2023 |

Madame la Maire donne lecture de la synthèse du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité de l'eau, établi par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Durance Ventoux conformément aux dispositions de l'article L. 1411-13 du Code Général des Collectivités Locales que Monsieur CORNAND Jean-Baptiste a préparé.

Madame le Maire explique que tous les rapports sont consultables sur le site [www.syndicat-durance-ventoux.fr](http://www.syndicat-durance-ventoux.fr) dans la rubrique « documents téléchargeables »

**Le Conseil Municipal**, ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

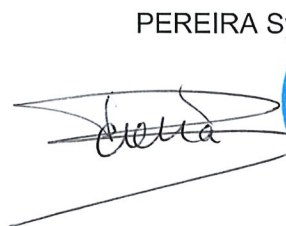
-Prend acte du rapport annuel 2023 du service public de l'eau potable établi par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Durance Ventoux.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance :  
HENAREJOS Fabien



La Maire :  
PEREIRA Sylvie



Mise en ligne sur le site internet le : 13/01/25